

## Fondation Vasarely à Aix-en-Provence [13]

## Enfin un audit !

**L'histoire mouvementée de la fondation Vasarely vient de connaître un nouvel épisode. La justice a en effet imposé l'intégration du petit-fils de Victor Vasarely au conseil d'administration.**

tenu compte. « La fondation n'est plus qu'une coquille vide. Les collections ont disparu, à l'exception de 42 œuvres monumentales, et le bâtiment est à l'abandon. Je lutte pour faire entendre la voix de V. Vasarely au sein de la fondation », explique P. Vasarely.

L'artiste a concentré son œuvre dans la fondation reconnue d'utilité publique qu'il a créée en 1971. Il a financé la construction du Centre architectonique d'Aix, un bâtiment emblématique de l'art optique et l'a doté de 1 300 œuvres et études originales inaliénables et de plus de 15 000 multiples aliénables (négociables). Cela devait assurer au centre les moyens de sa survie.

**En sursis...**

Or, aujourd'hui, l'institution est mal en point. Elle a d'abord été pillée par Ch. Debbasch, qui l'a présidée de 1981 à 1993. Mais, selon P. Vasarely, « l'arbre Debbasch cachait la forêt Michèle Taburno-Vasarely », la seconde épouse de son père, Jean-Pierre. Cette dernière a en effet obtenu en 1995, au nom des héritiers du peintre et par un arbitrage dont P. Vasarely conteste les modalités, de récupérer la plupart des œuvres données à la fondation à l'exception des 42 œuvres monumentales, compromettant ainsi son existence. L'état du bâtiment est de plus préoccu-

pant. Il y a des fuites dans la plupart des plafonds des salles d'exposition, certaines œuvres sont endommagées et une des vitres cathédrales vient d'être vandalisée et menace de s'effondrer sur une sculpture. Le bâtiment n'est plus chauffé et le personnel a été réduit de 32 à 8 personnes. « La fondation a été assainie par rapport à sa situation quand François Hers en a pris la présidence, il y a trois ans. À l'époque, nous avons dû statuer sur la poursuite ou la fermeture définitive. Il y a eu une courte majorité pour la poursuite », commente Renaud Belnet, un avocat marseillais, ancien trésorier qui vient de prendre la présidence de la fondation. Une fréquentation de 25 000 visiteurs payants, l'organisation d'ateliers avec des scolaires et la vente de livres et de sérigraphies permettent d'équilibrer un budget de fonctionnement de 280 000 € par an, précise Mary Gruber, directrice administrative. Mais, il ne permet pas d'entamer les travaux indispensables pour assurer l'étanchéité du bâtiment, refaire les plafonds et les éclairages et installer un nouveau chauffage et une climatisation, travaux qui nécessitent près de 1,2 M€.

**Un audit est réclamé**

En attendant de trouver des mécènes pour compléter les aides des collectivités locales et de l'État, P. Vasarely vient de demander aux représentants de l'État présents au conseil d'administration, le sous-préfet d'Aix et le directeur régional des affaires culturelles, de diligenter un audit complet de la fondation au niveau comptable, financier et culturel. Une inspection pourrait être réalisée par la mission économique et financière et par la Direction des arts plastiques.

Jusqu'à présent, aucun président n'a fait réaliser un audit global, souligne P. Vasarely. Coïncidence, une liste de 31 « œuvres inaliénables portées manquantes » lors de l'arbitrage de 1995 et estimées alors à 11,129 M€ a été communiquée lors du dernier conseil. Le nouveau président s'engage à la transmettre à la police pour qu'un avis de recherche puisse être lancé. Mais P. Vasarely caresse également l'espoir que certaines œuvres emportées par sa belle-mère lors de son exil outre-atlantique puissent réintégrer la fondation avant d'être définitivement dispersées. Il a également saisi les tribunaux pour contester à sa belle-mère le droit moral de représenter l'artiste. De nouveaux épisodes en perspective si l'audit est réalisé et suivi d'effets... ■

Anne Brunet



Déjà ébranlée par la condamnation de Charles Debbasch, ancien président de l'institution et ancien doyen de la faculté de droit d'Aix, à un an de prison pour détournement d'œuvres, la fondation est encore le théâtre d'affrontements entre les héritiers du maître de l'art optique. Pierre Vasarely, le petit-fils de l'artiste, vient d'obtenir du tribunal de grande instance d'intégrer son conseil d'administration. Il a dû intenter plusieurs actions en justice pour faire reconnaître la validité du testament de son grand-père. Celui-ci l'avait désigné comme « seul apte à assurer la pérennité et la continuation de [son] œuvre au sein de la fondation Vasarely ». Mais sa famille n'en a pas